



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 24 novembre 2019	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 12 : Dégagé (Temp : 1 °C)				
État de la piste	Courses 1 à 12 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	12	Courses de qualification	1 SC	Inscriptions totales	93/99
Total des paris mutuels	\$197,521				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Pote, Emma

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Examen de la vidéo, avec le meneur Mike Healey et l'entraîneur Matthew McDonald, de la Course 1, du 21 novembre 2019, au sujet du #6, "BADSTORMANYPORT". Mr Healey – Infraction à la règle 22.05.01 (h) (Frapper ou accrocher les roues d'un autre sulky) et il a reçu une suspension de conduite de 3 jours consécutifs, à être purgée de 15 à 17 décembre 2019, inclusivement (SB 50981).

Courses :

- Philip Reid a été autorisé à se retirer d'une course.
 - Clarke Steacy a été autorisé à se retirer de trois courses.
- Le #3, "SIR DALI", a été retiré à la dernière minute par le vétérinaire de la CAJO. Remboursement de \$83. Rien à signaler.
 - Rien à signaler.
 - À cause du "ROCKABELLA", (inadmissible), étant retiré du programme par erreur, le #9, "WHATS MY NAME", a pris la position #8, mais il est parti en position #9 au départ.

Rien à signaler.

4. Enquête concernant le bris par le #1, "FEU D ARTIFICE", (Carol Voyer), avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille. Après l'examen de la vidéo, nous avons déterminé que le #1 était en effet rentré dans le sulky du #4, "SIDDHARTHA", (Jonathan Lachance), qui était arrivé en 1^e position. Le #1 a été signalé pour bris par cause d'interférence, et le #4 pour interférence.

Vidéo pour l'enquête – <https://youtu.be/0ihCc7HMIvo>

Mr Voyer – Infraction à la règle 22.05.01 (h) (Frapper ou accrocher les roues d'un autre sulky) et il a reçu une suspension de conduite de 3 jours consécutifs, à être purgée de 27 à 29 novembre 2019, inclusivement (SB 50975). Rien à signaler.

5. Rien à signaler.
6. La conductrice du #7, "BESTOFBEST HANOVER", (Melanie Plourde), a été trouvée coupable de n'avoir pas respecté la directive 22.03 (j)(vii) de la CAJO (défaut de se mettre en position et d'y rester derrière la barrière de départ), par le juge au départ et a reçu la sanction pécuniaire de \$100 (SB 50976). Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Enquête au sujet d'une possible interférence dans le dernier droit par le #3, "SINGHAMPTON KENNY", (Guy Gagnon), qui était arrivé en 4^e position, sur le #4, "GALAGHER SEELSTER", (Rodney LaFromboise), qui était arrivé en 6^e position. Lors de la course dans le dernier droit, le #5, "ITS EDS IDEA", (Stephane Brosseau), est allé vers l'extérieur et est interféré avec le #3, qui avait fait un bris d'allure (il a été signalé pour bris par cause d'interférence), et, lors du bris d'allure, il a provoqué une interférence au #4. Le #5 est arrivé en 5^e position et a été placé en 6^e (Règle 22.09 de la CAJO).

Vidéo pour l'enquête – <https://youtu.be/J5oSTZctqNo>

Mr Brosseau – Infraction à la règle 22.05.01 (a) (Changer de piste ou de position, faire une embardée vers l'intérieur ou l'extérieur, aller vers l'intérieur ou l'extérieur pendant n'importe quelle partie de la course de manière à forcer un cheval à réduire son allure ou à forcer un autre jockey à changer de piste, à ramener son cheval ou amener son cheval à changer son allure.) et il a reçu une suspension de conduite de 3 jours consécutifs, à être purgée de 27 à 29 novembre 2019. (SB 50977). Rien à signaler.

10. Rien à signaler.
11. Rien à signaler.
12. Nouvel alcootest pour les conducteurs de cette course. Rien à signaler.

Réclamations : Aucune